

DEC201765INEE

Décision portant nomination de M. Eric Fouilland en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :**Article 1**

M. Eric Fouilland, Chargé de Recherche de Classe Normale, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 pour 30% de son temps de travail.

La mission de Monsieur Eric Fouilland aura pour objet le suivi des actions de valorisation menées à l'Institut écologie et environnement. Par ailleurs, Monsieur Fouilland viendra en appui à la direction de l'institut en tant que de besoin.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Eric Fouilland est affecté à l'UMR9190 Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation (MARBEC) – Université de Montpellier – Case courrier 093 – Place Eugène Bataillon – 34095 Montpellier cedex 5

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/10/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

